

LA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE, qu'est-ce que c'est ?

RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE



Vous bénéficiez d'une retraite supplémentaire si vous avez souscrit à des produits d'épargne retraite à titre individuel

OU

si votre employeur y a souscrit pour vous dans le cadre de contrats collectifs.

Les sommes versées servent à augmenter votre retraite. Vous vous constituez une épargne pour la retraite. C'est de la retraite par capitalisation.



RETRAITE DE BASE + RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

Ces régimes de retraite sont **obligatoires**. Vous ne les choisissez pas, ils dépendent de vos activités professionnelles.



Les cotisations **prélevées sur vos revenus professionnels** servent à payer les pensions des personnes actuellement retraitées (système par répartition).

Comment vérifier si certains de mes employeurs ou moi-même avons souscrit à un produit d'épargne retraite ?

SUR VOTRE COMPTE RETRAITE

Rubrique *Mon épargne retraite*

Retrouvez la liste de vos produits de retraite supplémentaire et les contacts des organismes qui les gèrent.



Où trouver une **information complète** sur ma retraite ?

Le **compte retraite** vous offre une **vision globale** de vos droits à la retraite : retraite de base, complémentaire et supplémentaire, quelle que soit votre activité (fonctionnaire, salarié, indépendant, etc.).